



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**  
**Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques**

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**COMMUNE D'ASNIERES-SUR-SEINE**  
**Projet Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) Parc d'Affaires**

Avis d'ouverture d'une enquête publique unique relative à :

- une demande d'autorisation environnementale au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement (loi sur l'eau)
- une demande de déclaration d'utilité publique au titre du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique
- une demande de cessibilité de parcelles au titre du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

Par arrêté préfectoral, il sera procédé du vendredi 14 septembre 2018 au mardi 16 octobre 2018 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs préalable :

- à l'autorisation unique requise au titre de l'ordonnance 2014-619 du 12 juin 2014 pour les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) soumis à autorisation au titre de l'article L.214-3, et son décret d'application 2014-751 du 1er juillet 2014, et au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement (loi sur l'eau),
- à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet,
- et à la cessibilité des parcelles nécessaires (enquête parcellaire)

en vue de la réalisation du projet de Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) Parc d'Affaires sur le territoire de la commune d'ASNIERES-SUR-SEINE

Le porteur de projet est la société CITALLIOS.

Cette opération concerne une seule commune du département des Hauts-de-Seine : Asnières-sur-Seine.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie d'Asnières-sur-Seine - Service Urbanisme - 1 Place de l'Hôtel de Ville - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE, où les observations pourront être adressées par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise est Monsieur Michel CHEVAL, ingénieur – chef de projets chez RTE en retraite.

Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique comprenant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse des porteurs de projet à cet avis et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations, lors des six permanences qu'il assurera aux lieux, jours et horaires suivants :

- à la mairie d'Asnières-sur-Seine - Service Urbanisme - 1 Place de l'Hôtel de Ville - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE :

- le vendredi 14 septembre 2018, de 14h00 à 17h00
- le samedi 22 septembre 2018 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 27 septembre 2018 de 17h00 à 19h00
- le mercredi 3 octobre 2018 de 8h30 à 12h00
- le mardi 16 octobre 2018 de 17h00 à 19h00.

- à la maison du projet - 21 rue Louis Armand - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE :
- le mercredi 10 octobre 2018 de 14h30 à 17h30

Pendant toute la durée de l'enquête, du vendredi 14 septembre 2018 au mardi 16 octobre 2018 inclus, un exemplaire du dossier soumis à enquête publique (autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, déclaration d'utilité publique et parcellaire) ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public qui pourra y consigner ses observations aux lieux, jours et horaires suivants :

- Mairie d'Asnières-sur-Seine - 1 Place de l'Hôtel de Ville - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE, accessible aux jours et horaires suivants :
  - les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, dans les locaux du service urbanisme,
  - le samedi de 9h00 à 12h00, à l'accueil de l'Hôtel de Ville.
- Maison du projet - 21 rue Louis Armand - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE, accessible aux jours et horaires suivants :
  - les mercredis de 14h30 à 17h30 et les jeudis de 16h00 à 20h00.

Il sera également possible au public, pendant cette même période, de prendre connaissance du dossier d'enquête à partir d'un poste informatique situé à la mairie d'Asnières-sur-Seine - Service Urbanisme - 1 Place de l'Hôtel de Ville - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE et à la maison du projet - 21 rue Louis Armand - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE, accessibles aux jours et horaires mentionnés ci-dessus.

Du vendredi 14 septembre 2018 - 8h30 - au mardi 16 octobre 2018 - 19h00, le public pourra en outre adresser ses observations ou propositions par voie électronique sur le registre d'enquête dématérialisé :

- [zac-parc-d-affaires-asnieres-sur-seine@enquetepublique.net](mailto:zac-parc-d-affaires-asnieres-sur-seine@enquetepublique.net)

et sur l'adresse mail de la préfecture :

- [pref-enquetes-publiques-belp@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques-belp@hauts-de-seine.gouv.fr)

Au plus tard à compter de la date d'ouverture d'enquête publique, et pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier de l'enquête seront en outre consultables :

- sur le site dédié au projet : <http://zac-parc-d-affaires-asnieres-sur-seine.enquetepublique.net>
- sur la plate-forme : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages-home/>

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Hauts-de-Seine et à la mairie d'Asnières-sur-Seine, ou pourront être consultés sur internet aux adresses suivantes :

- sur le site dédié au projet :

<http://zac-parc-d-affaires-asnieres-sur-seine.enquetepublique.net>

- sur la plate-forme :

<https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages-home/>

- sur le site Internet de la préfecture des Hauts-de-Seine :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2018/ASNIERES-SUR-SEINE>

Sous réserve des résultats de l'enquête publique et de l'avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), le préfet du département des Hauts-de-Seine statuera sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société CITALLIOS, dans les trois mois suivant la date de réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. En cas d'impossibilité de statuer dans ce délai, un délai supplémentaire, ne pouvant être supérieur à deux mois, pourra être accordé.

Le projet d'aménagement de la Z.A.C. Parc d'Affaires à Asnières-sur-Seine pourra faire l'objet d'une décision d'autorisation unique IOTA assortie de prescriptions prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice de la société CITALLIOS, ou d'une décision de refus.

De même, le préfet des Hauts-de-Seine pourra prendre un arrêté portant déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la Z.A.C. Parc d'Affaires à Asnières-sur-Seine et cessibilité des parcelles nécessaires à sa réalisation, au bénéfice de la société CITALLIOS, ou prendre une décision de refus prise au titre de chacune de ces enquêtes publiques.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées au représentant du porteur de projet :

Monsieur Raphaël RUPERT  
01 41 37 12 89  
Société CITALLIOS  
65, rue des Trois Fontanot  
92024 Nanterre Cedex

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON